

ATTESTATION MÉDICALE

Aptitude médicale à l'embarquement

Vous embarquez sur un navire océanographique ? Pensez à fournir la fiche médicale d'aptitude à l'embarquement !

Toute personne participant à un embarquement sur un navire océanographique doit prendre connaissance des informations concernant la santé et l'embarquement.

En cas d'absence de fiche d'aptitude médicale à l'embarquement, il n'y a pas d'embarquement possible.



4 décembre 2019

[Voir le site de l'Ifremer](#)

A télécharger

 **le détail des informations ainsi que la fiche médicale à compléter**